

## **Contexte**

Le Colloque Québec 2050 a été l'aboutissement d'une démarche riche en contenus. À la suite de cet événement, le défi principal consistait à prioriser les éléments de vision émanant du travail colossal abattu par les sept (7) chantiers de réflexion, afin de les traduire soit en prises de position publique, soit en actions à entreprendre afin de leur donner vie. Le travail de priorisation a été réalisé, dans un premier temps, dans le cadre de trois (3) réunions auxquelles ont participé les présidents de chantiers. C'est plus de 250 propositions qui ont été examinées et priorisées. Aucun élément de vision n'a été renié, l'objectif de ces rencontres étant plutôt de voir comment le CRQ pourrait concentrer ses énergies sur les éléments les plus porteurs pour l'organisation et pour la région.

La présente note propose une classification des éléments priorisés et de ceux qui ne l'ont pas été, mais qui continuent de constituer le corpus à partir duquel le CRQ s'inspirera au besoin lorsque, par exemple, les villes ou la communauté métropolitaine proposeront de nouvelles orientations dans le domaine de l'aménagement urbain ou du développement immobilier.

Ainsi, les types de propositions ont été classés en trois grands groupes : orientations générales, demandes de modifications à des normes, des règlements, des politiques ou des procédures et les projets de développement immobilier et urbain. Pour faciliter la discussion sur les suites à donner à ces éléments, nous avons ajouté un quatrième chapitre à cette note, dans lequel nous identifions les partenariats à mettre en œuvre afin de lancer les travaux pour réaliser les éléments priorisés.

### **1- Les orientations générales**

Afin de faciliter les discussions, nous avons pris la liberté de regrouper sous six (6) grands thèmes les orientations qui se dégagent de la quelque centaine d'éléments de vision qui pourront constituer l'assise des positionnements publics futurs du CRQ. Ces thèmes ont été retenus après lecture et analyse des éléments de vision qui ne pouvaient pas, par leur nature, amener des actions concrètes à court terme, voire à moyen terme, mais qui sont néanmoins révélateurs de la vision d'avenir qui a été présentée au Colloque Québec 2050.

- La densification  
Cet élément est central dans la démarche, comme il l'a été au cours des dernières années, tant dans le discours public que dans les prises de position de l'IDU. Comme la vaste majorité des actifs de nos membres sont situés centralement, ce n'est que logique que nous continuions à frapper sur ce clou à chaque occasion qui nous le permettra.
  
- Desserte, accessibilité et mobilité durable  
Pratiquement tous les chantiers se sont également intéressés à la question de la mobilité et des transports en commun. Un parti pris fort en faveur d'une diminution du trafic automobile, de l'augmentation de la part modale du transport en commun, d'une

meilleure desserte des zones d'emplois ont été par exemple avancés. Faire autrement serait de toute façon se positionner *a contrario* de ce qui constitue un nouveau consensus social.

- Collaboration entre les acteurs privés et publics  
Encore ici, cette idée de collaborations accrues entre l'industrie immobilière et les décideurs publics a été soulevée comme solutions incontournables à plusieurs enjeux identifiés. C'est notamment le cas dans le dossier de la densification résidentielle, du patrimoine ou de la réalisation de grands projets urbains, comme l'aérotropole.
- Complémentarité des parcs et des pôles  
Une vision globale émerge de la lecture des éléments de vision de Québec 2050 : le développement des principales concentrations d'activités économiques (pôles commerciaux, zones et parcs industriels et futurs, grands sites à développer) devrait être pensé en complémentarité plutôt qu'en concurrence directe ou en dédoublement de l'offre et des spécialisations. Cela dit, un bémol s'impose : les mécanismes du marché joueront toujours un rôle non négligeable dans le développement de ces zones.
- Un monde numérique et des voitures électriques  
Également présents dans plus d'un chantier, les possibilités et les défis induits par la généralisation des technologies et applications numériques ont été discutés et explorés. Cela fut notamment le cas dans les chantiers « Pôles », « Transport » et « Ville verte et intelligente ». L'arrivée progressive et soutenue des voitures électriques et intelligentes (Tesla, Google Car, microbus, etc.) aura des impacts non négligeables sur les habitudes de déplacement des personnes, donc sur l'aménagement urbain futur de la ville. Le numérique ouvre également des avenues fort prometteuses dans le domaine de la consultation-concertation avec les citoyens pour mieux gérer les enjeux d'acceptabilité sociale des projets.
- Nouvelle ère commerciale, artères et proximité  
Comme conséquence de l'avènement du numérique et de l'accélération du processus de vieillissement de la population, la proximité des commerces aux zones résidentielles, la requalification des artères ainsi que la transformation progressive des commerces, petits et grands, ont également retenu l'attention des participants.

## 2- Positions par rapport à des normes, règlements, politiques ou procédures

Voici les éléments qui ont été priorisés :

- ✓ Certaines normes liées à la réglementation et au zonage et empêchant la requalification de bâtiments seront adaptées aux besoins de l'industrie.
- ✓ Les parcs industriels actuels et futurs formeront des pôles homogènes :
  - accessibles aux infrastructures de transport
  - facilement accessibles pour les travailleurs
  - éloignés des quartiers résidentiels
  - offrant des loyers abordables
  - dotés d'un meilleur système de gestion de la pollution sonore
  - des services pour travailleurs y seront offerts : garderies, restauration, etc.
  - les nouveaux parcs industriels seront ouverts et décloisonnés.
- ✓ Un nouveau partenariat sera basé sur le principe de la réciprocité :
  - Le propriétaire ou le promoteur concourt aux objectifs de la collectivité : densification, mise en valeur des terrains contaminés, abordabilité pour les familles, mixité sociale, caractère durable du projet, etc.
  - En échange, la collectivité concourt aux objectifs du promoteur ou du propriétaire, se traduisant notamment par différentes mesures incitatives : traitement accéléré des demandes, projets non susceptibles d'approbation référendaire, modulation fiscale, participation à la décontamination.
- ✓ Le parc locatif sera rénové grâce à différentes mesures, notamment des assouplissements à la réglementation relative au loyer et le traitement fiscal des dépenses en rénovation (décapitalisation des dépenses).
- ✓ La construction en surhauteur de complexes résidentiels pour aînés d'envergure sera priorisée sur les centres commerciaux communautaires.
- ✓ Une plateforme de collaboration (PPC = public-privé-citoyen) informera sur les projets de développement.
- ✓ Les acteurs des secteurs privé et public (institutions, promoteurs, professionnels, etc.) collaboreront ensemble à un développement cohérent qui reconnaîtra le patrimoine culturel et naturel dans ses diverses dimensions, géré, préservé et réutilisé correctement de façon concertée en visant l'adhésion sociale.
- ✓ Une priorité sera accordée à la mobilité active, telle que l'usage du vélo, un mode de transport pratique pour certains types de travailleurs. Ainsi, un réseau cyclable utilitaire sera déployé dans la région.
- ✓ Les différentes autorités assurant la gestion du transport en commun seront intégrées. Ainsi, la planification et les opérations seront effectuées au sein d'une même autorité métropolitaine : sous l'égide la Communauté métropolitaine de Québec.
- ✓ Des horaires variables seront mis en place pour les grands générateurs de déplacements tels que :
  - Les établissements d'enseignement

- Les grandes entreprises (assurances)
- Les bureaux gouvernementaux
- ✓ À la faveur de l'expansion des véhicules intelligents, électrifiés et interconnectés, les bornes de recharge seront répandues dans les lieux publics et d'habitation.

### **3- Grands projets de développement urbain et immobilier**

#### **L'Aéroport international Jean-Lesage de Québec**

- Le projet de développement d'un aérotrropole sera réalisé.
- Il en est de même avec le projet de développement d'un centre de prédédouanement américain.
- L'aéroport sera intégré au plan régional de mobilité, notamment par le développement et la connexion au réseau routier structurant.
- ✓ Un corridor technologique Université Laval – Parcs technologiques – Aéroport sera déployé.
- ✓ Un pôle cargo sera développé (logistique, distribution) sur le site de l'Aéroport.
- ✓ Des zones manufacturières seront aménagées autour de l'Aéroport international Jean-Lesage et de la gare de triage Joffre (Charny).
- ✓ Une route de transfert ferroviaire - aéroportuaire entre les deux grands équipements sera aménagée.
- ✓ De nouveaux parcs industriels seront développés vers l'ouest (sur la Rive-Sud\* et le prolongement de l'autoroute 40, au sud de l'aéroport, vers Saint-Augustin).
- ✓ Un centre de transbordement sera déployé sur le territoire, en lien avec les infrastructures ferroviaires et aéroportuaire de la région.
- ✓ La liaison Aéroport - centre-ville sera assurée par un service de navettage commun et une offre de véhicules électriques en libre-service.

#### **Port de Québec et zone portuaire Québec - Lévis**

##### **Amélioration des liens interrives – Port de Québec**

- ✓ La capacité industrielle du Port de Québec en fera un des ports les plus compétitifs de l'Amérique.
  - L'agrandissement du côté Est (secteur Beauport) sera réalisé et pleinement exploité, permettant l'agrandissement et la préservation de la baie de Beauport.
- ✓ Un nouveau terminal de croisière permettra, de manière efficace et conviviale, les opérations d'embarquement/débarquement. Il aura permis de doubler le nombre de croisiéristes venant à Québec.

### **Zones portuaires Québec – Lévis**

- ✓ Les quais Paquet et Cageux seront intégrés au sein d'un réseau de transport interrives, incluant notamment un service de bateau-taxi/aéroglisser.
- ✓ Le bassin Louise aura fait l'objet d'investissements majeurs et constituera un des quartiers populaires attrayants et vivants, offrant des commerces, des immeubles à bureaux, des hôtels et des activités d'animation.

### **Secteur des ponts / Entrée de la Ville (ouest)**

- ✓ Les parcours d'accès aux ponts seront réaménagés à l'image d'une capitale nationale. L'entrée sud de la ville se démarquera par son architecture audacieuse.
  - ✓ Le pont sera entretenu périodiquement. Il sera accessible au transport en commun et aménagé pour le transport actif.
  - ✓ Le projet Belvédère visant la mise en valeur du Pont de Québec sera réalisé et exploité afin de promouvoir la ville auprès des touristes.
  - ✓ La gare ferroviaire sera déménagée à l'est de l'autoroute.
  - ✓ Des pistes cyclables et des passerelles facilitant le lien interrives seront intégrées au Pont de Québec
- ✓ Les entrées de la capitale auront fait l'objet d'investissements importants en matière d'aménagement urbain, par exemple :
- Entrée Sud (principale entrée) :
- La fluidité de la circulation sera améliorée par la reconfiguration de l'échangeur Henri-IV/Duplessis.
  - Le secteur sera embelli et les signalisations, améliorées, afin de mettre en valeur la Capitale-Nationale.

### **Aquarium de Québec**

- ✓ L'Aquarium de Québec sera désenclavé et deviendra un attrait touristique. Ainsi :
  - Le site sera agrandi.
  - Un pôle récréotouristique y sera développé.
  - De nouveaux équipements tels qu'une boîte à science y seront ajoutés.
  - Un stade couvert offrant des jeux aquatiques sera aménagé dans le secteur.
  - De nouvelles infrastructures (pistes cyclables, passerelles, etc.) seront déployées afin d'offrir un circuit interrives tant aux visiteurs qu'aux résidents du secteur. Le circuit comprendra notamment une traverse à pied ou à vélo du pont avec panorama exceptionnel, un service de navettage fluvial, entre autres, du côté de la Marina de la Chaudière se rendant vers le quai des Cageux.
  - Les axes entre le boulevard Champlain et l'Aquarium seront développés. Un accès menant vers l'Aquarium sera aménagé.

- La gare sera déplacée sur le site du terrain de l’Aquarium.

### **Quartier des spectacles**

- ✓ La colline Parlementaire deviendra le quartier des spectacles de la région. Elle sera mise en valeur avec un volet plus urbain.
- ✓ Des vélos électriques en libre-service seront également déployés dans le secteur.
- ✓ Des parcours touristiques numériques (applications mobiles) seront développés et prolongés jusqu’à Cap-Rouge.

### **Vieux-Québec**

- ✓ Certaines rues telles que Saint-Jean, Saint-Pierre, Cartier, Grande-Allée, Saint-Joseph, Sainte-Claire, Chemin Saint-Louis seront piétonnisées par tronçon et lors d’importants événements. Lorsque non piétonnisées, ces rues seront aménagées en rues partagées.
- ✓ La piétonnisation des rues se fera graduellement : durant l’été dans un premier temps, prolongée en automne et en hiver par la suite.
- ✓ Des parcours piétonniers seront aménagés au départ du terminal des croisières de la gare du Palais et du quai Paquet – Vieux-Lévis. Ces parcours feront l’objet d’une signalisation spécifique, auront retrouvé leurs pavés d’origine et leurs trottoirs abaissés. Ils feront l’objet d’une promotion tant à l’échelle nationale qu’internationale.
- ✓ Les logements seront adaptés pour pouvoir accueillir davantage de familles.
- ✓ Des résidences étudiantes seront construites dans le secteur. Elles contribueront à l’animation du Vieux-Québec.
- ✓ Des services de proximité seront offerts dans le secteur.
- ✓ Des pistes notamment ouvertes à divers sports de glisse seront aménagées durant l’hiver.
- ✓ Des stationnements périphériques pour les résidents et les visiteurs seront aménagés et jumelés à l’offre de transport en commun en mode léger afin d’assurer la desserte interne du Vieux-Québec.
- ✓ Les Nouvelles-Casernes contribueront à la vitalité du secteur.
- ✓ Des écoles publiques seront implantées dans le secteur pour les familles.

### **Base de plein-air de Ste-Foy**

- ✓ Ce grand actif naturel sera complètement réaménagé et désenclavé.
- ✓ Une nouvelle plage unifiant des plans d’eau, des terrains pour des sports collectifs (volley-ball, etc.) praticables en été y seront aménagés. Des activités de ski de fond et de raquette y seront offertes aux familles de la région en hiver.
- ✓ La base de plein-air de Sainte-Foy sera annoncée et visible des deux autoroutes la bordant. Elle sera desservie par un service de transport en commun efficace et fréquent.